

Saviez-vous que votre municipalité contribue au programme de transport adapté? Ce service offre à toute personne qui répond aux deux exigences suivantes un service de transport porte à porte à un coût se situant entre \$2.25 et 10.00 par déplacement selon la distance parcourue. Ce service offre à toute personne qui répond aux deux exigences suivantes :

1. Etre une personne (à mobilité réduite), c'est-à-dire « une personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »;
2. Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :
  - incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni;
  - incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
  - incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
  - incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
  - incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
  - incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois, cette incapacité ne peut à **elle seule** être retenue aux fins d'admission.

Si vous désirez obtenir plus d'information concernant votre admissibilité ou celle d'un proche alors n'hésitez pas à communiquer avec le Transport adapté l'Autonomie inc. au numéro de téléphone 418-227-4147 ou au 1-800-463-1691.